



BUDGET PRIMITIF 2023

Note de présentation brève et synthétique

AR Prefecture

0601456-20230325-2023_14-DE
Reçu le 27/03/2023

Budget Communal
Tourette-du-Château

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune de Tourette-du-Château (<http://www.touretteduchateau.fr/>)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 25 MARS 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.
- de ne pas augmenter la fiscalité

Le budget est établi en utilisant le Plan budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir. Le budget primitif est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2022.

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Recettes :

Pour notre commune :

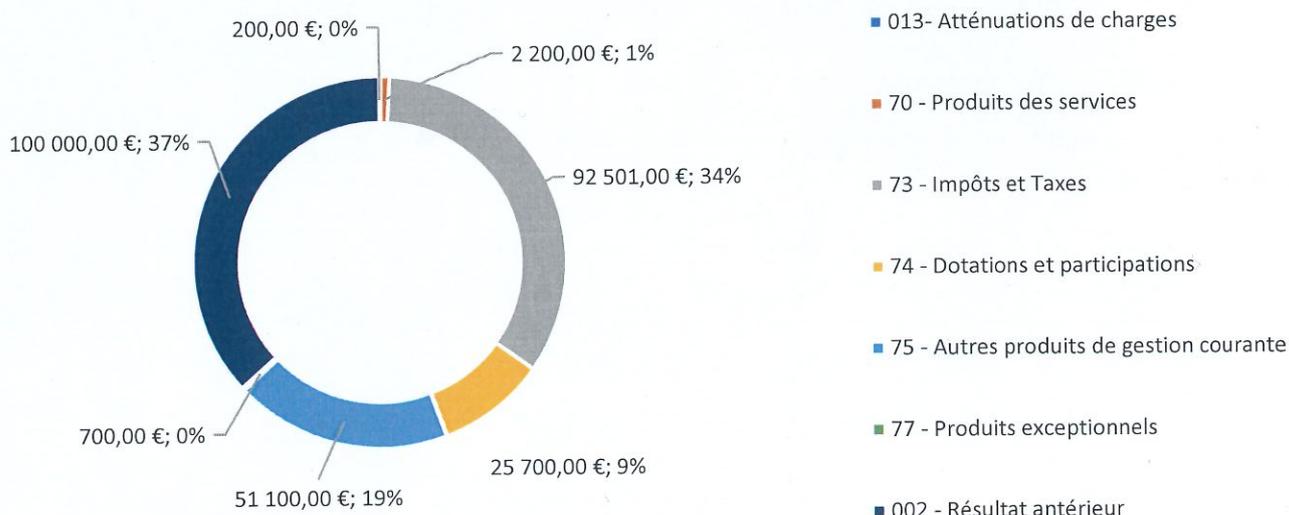
La section de fonctionnement 2023 s'équilibre à 272 401.00€ soit un budget en hausse de 9.1 % par rapport à celui de 2022 (249 685.95€) :

Elles se répartissent comme suit :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent plus de **33.96%** des ressources de la ville soit 92 501.00€
- Le deuxième poste le plus important est celui concernant le produit des domaines et de gestion courante qui représente un peu plus de **18.76%** des recettes de la commune s'élève à 51 100.00€.
- Les dotations et participations pour un montant de **25 700.00€ (soit 9.43% des recettes de fonctionnement)**.
- Sont compris également dans les recettes de fonctionnement, les produits exceptionnels tels que les remboursements effectués par les assurances, les dons....

Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2022 pour 100 000.00€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2023



AR Prefecture006-210601
Reçu le 27/03/2023**RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2022 ET 2023**

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation
013- Atténuations de charges	200,00 €	200,00 €	0,00 €
70 - Produits des services	1 200,00 €	2 200,00 €	1 000,00 €
73 - Impôts et Taxes	85 601,00 €	92 501,00 €	6 900,00 €
74 - Dotations et participations	25 400,00 €	25 700,00 €	300,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	47 100,00 €	51 100,00 €	4 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	700,00 €	700,00 €	0,00 €
002 - Résultat antérieur	88 484,95 €	100 000,00 €	11 515,05 €
TOTAL	248 685,95 €	272 401,00 €	23 715,05 €

Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le remboursement effectués des parents concernant le centre aérier.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les concessions dans les cimetières.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes. Concernant la fiscalité locale, les données définitives n'ont pas encore été communiquées par la DGFIP. Toutes les taxes et compensation sont enregistrées dans ce chapitre. D'autre part, la Commune ne souhaite pas augmenter les taux communaux.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat dont les montants n'ont pas été notifiés à ce jour. La dotation globale de fonctionnement est toujours en nette diminution par rapport aux années précédentes en effet en 2022 nous avons touché 11 370.00€ de DGF. Pour mémoire, en 2014 celle-ci s'élevée à 22 453.00€ soit une perte cumulée de DGF depuis 2014 de 11 083.00€.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (appartements communaux, location de la salle polyvalente).

Chapitre 77 : Il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.

AR Prefecture

006-210601456-20230325-2023_14-DE
Reçu le 27/03/2023

c) Dépenses :

le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 272 401.00 €.

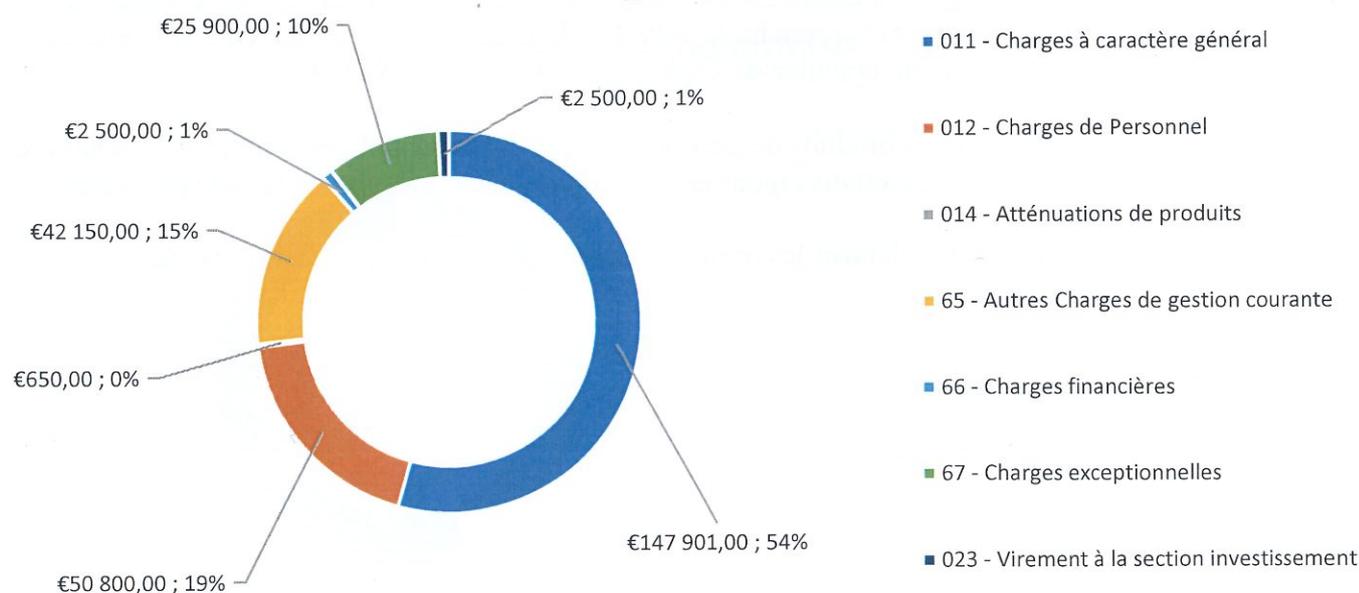
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2022 ET 2023

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation
011 - Charges à caractère général	108 550,00 €	147 901,00 €	39 351,00 €
012 - Charges de Personnel	49 400,00 €	50 800,00 €	1 400,00 €
014 - Atténuations de produits	650,00 €	650,00 €	0,00 €
65 - Autres Charges de gestion courante	40 350,00 €	42 150,00 €	1 800,00 €
66 - Charges financières	3 000,00 €	2 500,00 €	-500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	46 735,95 €	25 900,00 €	-20 835,95 €
023 - Virement à la section investissement	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
TOTAL	248 685,95 €	272 401,00 €	23 715,05 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2023



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance

Un effort est à maintenir impérativement sur la consommation des fluides, malheureusement avec la hausse des carburants et de l'électricité la municipalité a décidé d'augmenter ce budget. Pour contrer à l'avenir ces hausses la municipalité essaie de voir plusieurs pistes.

Des crédits sont également alloués à la Politique de la Ville.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel,

On constate une hausse des dépenses de personnel au passage de grade de l'un de nos employés, ainsi que la hausse des charges.

Les autres principaux postes sont :

- L'assurance du personnel (compte 6455) et comprend :

L'assurance des risques statutaires (essentiellement décès, invalidité et accident du travail) à hauteur de 1 400.00 € ;

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- le contingent du service incendie

- les contributions aux Syndicats intercommunaux ;

- le versement des indemnités des élus ;

- les subventions de fonctionnement aux associations, sachant que les efforts de responsabilisation déjà entrepris devront se poursuivre.

Chapitre 66 - Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles. Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement total ou partiel d'un titre émis sur une année antérieur.

3 La section d'Investissement

AR Prefecture

006-210601456-20230325-2023_14-DE
Reçu le 27/03/2023

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA ou encore la commune peut contracter des prêts.

b) Recettes :

Pour notre commune :

La section recettes d'investissement du budget Communal 2023 s'équilibre à 479 424.86€.

Les Recettes sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), les autres subventions d'investissement et les emprunts, affectation du résultat de l'excédent du fonctionnement soit 30 220.27€ pour le budget 2023.

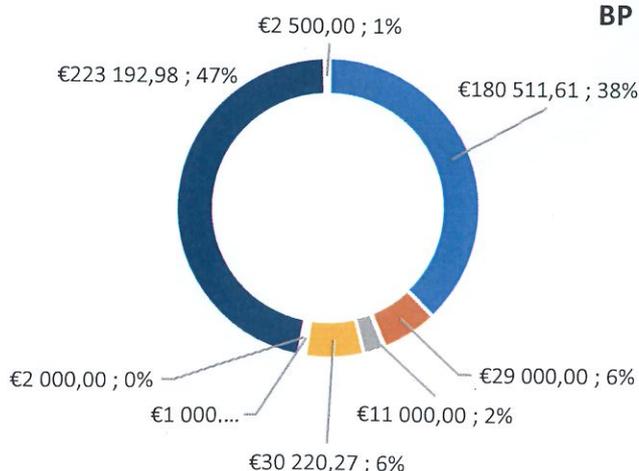
Enfin, dans les recettes d'investissement est inclus le montant de l'excédent (001) cumulé reporté de l'exercice 2022 pour 223 192.98€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2022 ET 2023

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation
13 - Subventions d'Investissements	211 541,60 €	180 511,61 €	-31 029,99 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	80 007,00 €	29 000,00 €	-51 007,00 €
10 - Dotations Fond divers Réserves (hors 1068)	18 500,00 €	11 000,00 €	-7 500,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement	60 000,00 €	30 220,27 €	-29 779,73 €
165 - Dépôts cautionnements Reçus	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
4542 - Travaux effectués d'office	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	110 196,11 €	223 192,98 €	112 996,87 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
TOTAL	483 244,71 €	479 424,86 €	-3 819,85 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

BP 2023



- 13 - Subventions d'Investissements
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 10 - Dotations Fond divers Réserves (hors 1068)
- 1068 - Excédents de fonctionnement
- 165 - Dépôts cautionnements Reçus
- 4542 - Travaux effectués d'office
- 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté
- 021 - Virement de la section de fonctionnement

AR Prefecture**c) Dépenses :**

006-210601456-20230325-2023_14-DE

Recu le 27/03/2023

Pour notre commune :

Le montant des dépenses en section d'investissement au budget 2023 s'élève à 479 424,86€.

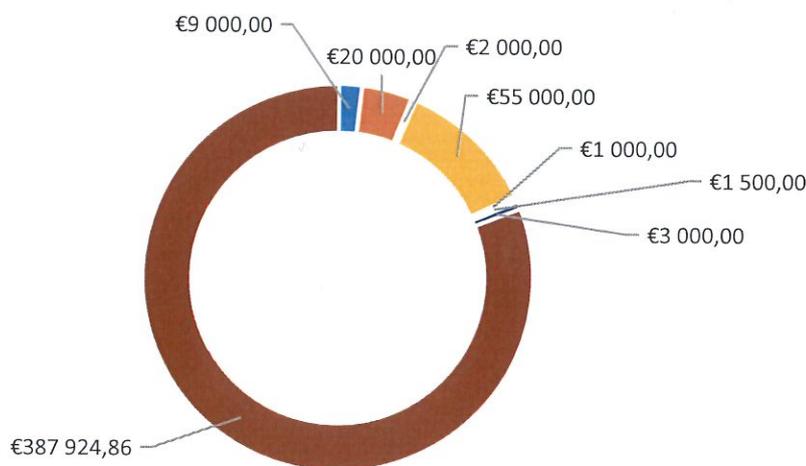
Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins-value...).

Sont des dépenses d'investissement, les acquisitions de biens meubles considérés comme des immobilisations par nature, dans la mesure où ils remplissent des conditions de durabilité et de consistance.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2022 ET 2023

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variations
20 - Immobilisations Incorporelles	20 000,00 €	9 000,00 €	-11 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	96 701,81 €	55 000,00 €	-41 701,81 €
165 - Dépôts cautionnements Reçus	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
10 - Dotations fonds divers réserves	2 906,00 €	-1 500,00 €	-1 406,00 €
27 - Autres immobilisations financières	3 500,00 €	3 000,00 €	-500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	337 136,90 €	387 924,86 €	50 787,96 €
TOTAL	483 244,71 €	479 424,86 €	-3 819,85 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE**BP 2023**

- 20 - Immobilisations Incorporelles
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers
- 23 - Immobilisations en cours
- 165 - Dépôts cautionnements Reçus
- 10 - Dotations fonds divers réserves
- 27 - Autres immobilisations financières
- 21 - Immobilisations corporelles

Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

AR Prefecture

006-210601456-20230325-2023_14 DE
Reçu le 27/03/2023

OPERATIONS BUDGET COMMUNAL 2023

N° OPERATION	INTITULE	PREVISIONS 2023
2202	PAVAGES	65 000,00 €
2203	TRAVAUX BATIMENT LA CURIALE	52 000,00 €
2204	INSTALLATION VIDEO SURVEILLANCE	17 000,00 €
2301	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ROUTE DU STADE	13 000,00 €
2002	ISOLATION SALLE COM (CHAUFFAGE + ISOLATION PHONIQUE)	82 000,00 €
2003	CONFORMITE ERP TOILETTES	32 000,00 €
2004	PROJET A DEFINIR	44 424,86 €
OPERATIONS SANS SUBVENTIONS		
1701	PILLIERS LAUGERI	3 500,00 €
1803	REHAB GRANGE ROUILLER	5 000,00 €
2201	MOBILIER MAIRIE PRINCIPALE	4 000,00 €
1030	INFORMATIQUE	6 000,00 €
5400	BAT COMM	18 000,00 €
9600	TERRAINS	4 500,00 €
	SOUS-TOTAL	346 424,86 €
INVESTISSEMENTS DEPENSES SANS OPERATIONS		
	INTITULE	PREVISIONS 2023
	PRETS	20 000,00 €
	CAUTIONS LOCATAIRES	1 000,00 €
	AUTRES IMMO CORPORELLES	3 000,00 €
	FRAIS URBANISME	1 000,00 €
	DROITS CONCESSIONS	2 000,00 €
	AVANCE/IMMO 238	55 000,00 €
	DEPOTS CONSIGNES CONSIGNATIONS	3 000,00 €
	AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	22 000,00 €
	OUTILLAGES	9 000,00 €
	MOBILIERS	3 500,00 €
	TRAVAUX COMPTE TIERS	2 000,00 €
	TAXES AMENAGEMENTS	1 500,00 €
	VOIRIE 2152 SANS OP	10 000,00 €
	SOUS-TOTAL	133 000,00 €
	TOTAL BUDGET 2022	479 424,86 €

Note de présentation brève et synthétique

AR Prefecture Budget Primitif Communal 2023

006-210601456-20230325-2023_14-D
Reçu le 27/03/2023

Tourette-du-Château



ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,

Tourette du Château, le 25/03/2023

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire du 25/03/2023

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 09

Nombre de suffrages exprimés : 09

VOTES : Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

Date de Convocation : 21/03/2023

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nom Prénom	Signatures
BAUDOIN Laurent	
MAURIN Patrick	
DELOUVRIER Éric	
CHARVIN Jérôme	
SARTORI Sonia	
ROCCIA Sabrina	
ORAGNIER Sylvie	
BLANCHOIN Paul	
PAILLOT Thierry	